

Université Lumière Lyon 2
Erds-CERCRID (UMR CNRS 5137)

Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2014

Colloque
La mesure des flexibilités
du droit du travail

Université Lumière Lyon 2
Grand amphithéâtre
18 quai Claude Bernard
Lyon 7^{ème}



PROGRAMME

Jeudi 15 mai 2014

13h30-13h45

Accueil des participants

13h45

Allocution d'ouverture par Jean-Luc MAYAUD, Président de l'Université Lumière Lyon 2

14h-18h

Sous la présidence d'Antoine JEAMMAUD, Professeur émérite, Université Lyon 2, Erds-CERCRID, Président honoraire de l'AFDT

I. Rigidité ou flexibilités du droit du travail ?

- **Présentation générale**, Emmanuelle MAZUYER, Directrice de recherche CNRS, Université Lyon 2, Responsable de l'Erds-CERCRID
- **Propos introductifs**, Antoine JEAMMAUD, Professeur émérite, Université Lyon 2, Erds-CERCRID
- **Le discours patronal sur la flexibilité**, Virginie FOREST, Maître de conférences, Université Lyon 1, et Mathilde JULIEN, Maître de conférences, Université Lyon 1, Erds-CERCRID

Pause

- **La flexibilité dans le discours des juristes du travail**, Benoît GÉNIAUT, Maître de conférences, Université de Muhlouse
- **Les flexibilités du droit social européen**, Sylvaine LAULOM, Professeure, Directrice de l'IETL, Erds-CERCRID

18h

Fin des Travaux

20h

Dîner en ville

9h-13h

Sous la présidence de Jean-Marc BÉRAUD, Conseiller à la Cour de Cassation

II. Les techniques et les vecteurs des flexibilités

- **Des techniques éprouvées ou en développement : de la dérogation à la suppléativité**, Florence CANUT, Professeure, Université Lyon 2, et Serge FROSSARD, Maître de conférences, Université Lyon 3, Erds-CERCRID
- **Les clauses du contrat de travail : une technique sous contrôle**, Marie-Cécile ESCANDE-VARNIOL, Maître de conférences, Université Lyon 2, Erds-CERCRID, IETL, et Laurène GRATTON, Professeure, Université Jean Monnet Saint-Etienne, CERCRID

Pause

- **Un vecteur méconnu : les incitations légales**, Pierre-Emmanuel BERTHIER, Maître de conférences, Université Lyon 2, Erds-CERCRID, IETL
- **Un vecteur inattendu : l'obligation de formation individuelle du salarié**, Pascale PORCHER-STOUVENEL, Maître de conférences, Université Lyon 2, Erds-CERCRID

13h

Pause déjeuner (Salon Lirondelle)

14h-18h

Sous la présidence de Jean PELISSIER, Professeur émérite de l'Université des sciences sociales de Toulouse I, ancien directeur du CRDS

III. Les lieux et les moyens de résistance

- **Les normes sociales fondamentales : un rempart efficace aux flexibilités ?** Farida KHODRI, Maître de conférences, IUT de Saint-Etienne, CERCRID
- **La fonction publique : de la rigidité présumée à la flexibilité avérée**, Florence DEBORD, Maître de conférences, Université Lyon 2, Erds-CERCRID

Pause

- **La protection sociale : outil de collaboration du social avec le capital ?** Alain BOUILLOUX, Maître de conférences, Université Lyon 2, Erds-CERCRID, IETL
- **Propos conclusifs**, Emmanuel DOCKÈS, Professeur, Université Paris Ouest Nanterre, CEJEC

18h

Fin des travaux

Présentation

Les colloques de droit du travail sont traditionnellement organisés sur une base biennale depuis les années 1980 par l'Erds-CERCRID (ex CRDS) et l'IETL, pour faire un état des lieux d'un point spécifique du droit du travail et/ou de la protection sociale.

28 ans après le colloque organisé à Lyon sur le thème « Flexibilité du droit du travail : objectif ou réalité ? »¹, il est intéressant de mesurer les flexibilités actuelles du droit du travail. L'hypothèse de départ de ces journées est que les multiples dérogations ou options prévues pour l'application du droit du travail dans l'objectif de le rendre plus « flexible » et mieux adapté aux besoins économiques des entreprises, conduisent à son « éclatement » et sont contraires à la vision d'un droit dénoncé comme « rigide ».

Les travaux s'attacheront à décrypter le discours patronal de la rigidité du droit du travail, qui sous-tend les tentatives de flexibilisation dont il est l'objet, leur réception dans les discours des juristes et les dispositifs juridiques ainsi que les techniques et les vecteurs des flexibilités à différents niveaux. Seront ensuite évoqués et mis à l'épreuve les lieux et les moyens de résistance aux flexibilités (droits et principes fondamentaux, statut de la fonction publique, protection sociale). Enfin, un état des lieux de l'entreprise de dérèglementation du droit du travail sera dressé.

Ce colloque est organisé avec le soutien de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, sous le patronage de l'AFDT.

¹ Actes publiés : J. Péliissier (Dir.) « Flexibilité du droit du travail : objectif ou réalité ? », Centre de Recherches en Droit Social, Editions Législatives et Administratives, Paris, 1986, 182 p.

Tarifs

Inscription au tarif public : 80 € (l'inscription inclut la restauration du vendredi midi).
Inscription pour les membres de l'AFDT : 45 € (l'inscription inclut la restauration du vendredi midi).
Gratuit pour les membres du CERCRID, les étudiants des universités Lyon 2, Lyon 3 et Jean Monnet (inscription aux sessions du colloque uniquement).

Participation au déjeuner du vendredi 16 mai : 15 € (buffet sur place).
Participation au dîner du jeudi 15 mai : 40 euros (le repas aura lieu dans un restaurant réputé des environs).

Inscription obligatoire. Merci de retourner le bulletin d'inscription ci-joint avant le 25 avril 2014.

Contact

Université Lumière Lyon 2 - Erds-CERCRID - IETL
Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - 69 365 Lyon cedex 07 - France
Tél. (+33)4 78 69 72 36
Information scientifique : emmanuelle.mazuyer@univ-lyon2.fr
Inscriptions : ahmed.jday@univ-lyon2.fr